

BON DE COMMANDE

à renvoyer par fax au 43 37 90

Société :



Progiciel Paie sous contrat IDT-Assistance

OUI

NON

Nouvelle cotisation Formation Professionnelle

L'équipe Paie / RH est prête dès maintenant pour implémenter ce nouveau dispositif dans votre paie SAGE. Il vous suffit de nous retourner votre bon pour accord sur cette proposition. Dès réception, nous interviendrons pour mettre en place le nouveau paramétrage dans les meilleurs délais.

Pré-requis

Paie SAGE version 17

Si vous êtes en version antérieure à la dernière version 17.0, il vous faut planifier la mise à jour de votre progiciel. Cette mise à jour pourra être réalisée en même temps que la mise en œuvre de cette nouvelle cotisation aux conditions habituelles (prestation facturée au temps passé)

Je commande la mise à jour préalable de mon progiciel de paie

à cocher
 seulement si
vous êtes concerné

dans le cadre de mon contrat IDT-Assistance

hors contrat IDT-Assistance

prestations de mise en œuvre de la mise à jour

gratuit

nous consulter

au temps passé

Fourniture forfaitaire du paramétrage pour la nouvelle cotisation

Ce paramétrage standard comprend :

- Création de la rubrique et modification de la déclaration CPS
- Importation de ce nouveau paramétrage dans votre paie
- Mise à jour de l'OD comptable
- Déplacement sur Tahiti (pour les îles, frais de déplacement en supplément)
- Prestation pour une base de paie standard (30 minutes)

Coût forfaitaire

pour Paie SAGE version jusqu'à 40 salariés

pour Paie SAGE version jusqu'à 100 salariés

pour Paie SAGE version jusqu'à 300 salariés

pour Paie SAGE version supérieure à 300 salariés

Merci de cocher

la case

correspondante

à votre progiciel

Montant HT

35 000 F

50 000 F

65 000 F

80 000 F

Prestation de mise en œuvre supplémentaire (au-delà de 30 minutes)

Paie multi-sociétés

OD de paie complexe (hôtellerie par exemple)

au temps passé

au temps passé

s/total HT

Remise 10% (*)

Total Net HT

(*) Remise 10% pour les clients sous contrat IDT-Assistance

En dehors du forfait, nos prestations sont alors facturées au temps passé selon nos conditions habituelles, à savoir 64 000 HT par session (c'est à dire par demi-journée) -20% si contrat IDT-Assistance en cours, soit 51 200 net HT, frais de déplacement en supplément (et hébergement si déplacement dans les îles)

Date Nom, Prénom

Cachet et signature



www.idt.pf

+689 54 40 40